

donc, la position de ce pays comme le grand marché de l'univers, aujourd'hui menacée, serait complètement détruite.

17. Ces changements ne pourraient pas manquer de nuire sérieusement à notre commerce important et de causer une réaction injurieuse sur chaque industrie dans le Royaume-Uni.

18. D'un autre côté, le bénéfice que les colonies retireraient de ce changement, ne serait guère à comparer avec la perte subie par la mère-patrie. Et il n'est pas probable que ce gain serait permanent, parce que, à part la perte générale éprouvée dans la facilité de faire des achats, due à la réduction des gages et la diminution des profits découlant toutes deux de l'imposition de nouveaux droits, il est évident que la réduction de nos importations des pays étrangers serait bientôt suivie par la réduction de nos exportations en ces mêmes pays et dont une grande partie consiste en produits coloniaux importés à l'état brut et plus ou moins manufacturés ici. La demande, donc, des produits coloniaux, même avec l'avantage préférentiel qu'on veut lui faire accorder n'augmenterait probablement pas, et le prix que l'on en offrirait ne serait pas, par là même, plus élevé.

19. S'il doit y exister une différence restreinte à certains articles spécifiés, il n'y a pas moins de difficultés pour en venir à un arrangement équitable. Au cours de la discussion à la Conférence, les représentants de la Nouvelle-Galles du Sud, de Queensland et de la Nouvelle-Zélande, ont clairement indiqué quelques-unes de ces difficultés, et aucun moyen pratique n'a été suggéré en vue d'éprouver et ajuster la valeur des concessions à faire de chaque côté. Celles-ci, évidemment, devront varier selon le nombre de colonies favorables à cet arrangement, et selon bien d'autres circonstances ; et comme le peuple de ce pays et la population des colonies envisageront le projet sous différents points de vue, une entente satisfaisante paraît presque impossible. Le projet augmenterait peut-être le revenu pour un certain temps, mais le commerce en même temps serait moins actif, l'emploi deviendrait plus rare, le prix de la nourriture et des choses nécessaires à notre entretien, serait plus élevé et les effets, en somme, de ce changement se feraient principalement sentir sur notre commerce et sur la condition de notre population.

20. Aux yeux des colonies le projet n'est qu'une question de revenu. Une rémission de droits sur le gros de leurs importations, leur ferait entièrement réajuster leur régime fiscal, et recourir à la taxe directe plus élevée, ou à d'autres moyens et, bien que le prix de leurs produits importés dans ce pays pourrait être plus élevé d'abord, la difficulté du revenu attirerait bientôt leur plus sérieuse attention.

21. La considération de ces difficultés pratiques et des résultats plus immédiats indiqués plus haut, d'un régime de discrimination mutuelle relativement au tarif, a convaincu le gouvernement de Sa Majesté que lors même que ces conséquences seraient limitées à l'intérieur de l'Empire et que ce projet ne serait pas suivi d'un changement de politique fiscale, de la part des puissances étrangères, défavorables à ce pays, ces résultats économiques ne seraient guère avantageux à l'Empire. De tels droits sont un instrument de guerre commerciale, dont on peut faire usage comme représailles, et infligeant au pays qui s'en sert une perte plus considérable que n'en éprouve le pays contre qui cette arme est dirigée, et qui ne demeure habituellement pas indifférent à ce genre d'attaque.